

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 11 février 2016

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 6 février 2016.

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	102
Présents	70
Pouvoirs	10

Etaient présents : AIGNEL Maryline, AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AVENEL Josiane, BECKER Patrick, BERTRAND David, BESNARD Daniel, BESNARD Noëlle, BEUREL Yvon, CARADEUC Pierre, CARADEUC Pierre, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, DIEULESAINT Karine, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie Thérèse, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, HUET Alain, KERDRAON Ronan, KERSANTE Serge, LE CERF Jean, LEFEUVRE Daniel, LEMAITRE Anne Marie, LETONDEUR Martine, LOUAIL-URVOY Annie, MICHEL Philippe, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Yvon, PERRIN Claude, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, PRESSE Fabienne, PRESSE Nathalie, PRISE Marylène, PRISE Hubert, RAULT Delphine, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SCEUIL Fabienne, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, SOULABAILLE Thomas, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, ULMER Michel, UZURET Chantal, WATTEBLED Christian.

Etaient absents en ayant donné pouvoir : AIGNEL Jocelyne ayant donné pouvoir à PRISE Hubert, AVELINE Catherine ayant donné pouvoir à ROUILLE Sylvie, FABLET Michel ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, FONTAINE Jocelyne ayant donné pouvoir à COLLEU Rémi, GORDON Linda ayant donné pouvoir à ULMER Michel, HANDAYE Olivier ayant donné pouvoir à GREPAT Daniel, LEBRETON Danielle ayant donné pouvoir à COLLET Nicole, LEJEUNE Jean François ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane, MASSOT Marie Thérèse ayant donné pouvoir à SAUVE Joseph, PRISE Marylène ayant donné pouvoir à BEUREL Yvon.

Etaient absents : BADOUAL Louissette, BERRUYER Jacques, BEUNEL Nicolas, BIZEUL Mathieu, BRIEND David, BRISSE Véronique, BUHAN Pierre-Yves, COLLEU Patrick, COMMAULT Gilles, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, LABBE Jean Luc, LEBON Jeremy, LESAGE Bernard, MOISAN Valérie, RAULT Gilles, ROCHARD Erice, ROUXEL Stéphanie, SAGORY Julien, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine, VERON Marie Hélène, WITTAMORE Philip.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : AVENEL Josiane

1

Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir :

Attribution de délégations de pouvoir :

- Sauvé Joseph : affaires sociales
- Daboudet Gérard : communication, vie associative et culturelle
- Fablet Michel : transition énergétique
- Pelan Martine : éducation
- Perrin Claudes : affaires techniques
- Ulmer Michel : Habitat et environnement
- Avenel Josiane : école
- Louail Urvoy Annie : culture
- Olivrot Jean Paul : assainissement
- Rouillé Sylvie : restauration
- Grippaudo Marie : revitalisation des centres bourgs
- Massot Marie Thèrèse : loisirs et enfance
- Hingant Arlette : aide sociale facultative
- Grepat Daniel : accessibilité
- Prisé Marylène : établissements de personnes âgées
- Rocaboy Roselyne : Communication
- Beurel Yvon : filière bois énergie
- Prisé Hubert : voirie
- Handaye Olivier : économie
- Rault Gilles : mobilité
- Chapin Bernard : fiscalité
- Colleu Rémi : espaces verts
- Fontaine Jocelyne : gestion locative
- Aignel Jean Yves : ressources humaines
- Aignel Françoise : petite enfance
- Perrin Yvon : bâtiments
- Recoursé Yvon : chaudières bois énergie
- Wattebled Christian : sécurité et accessibilité des biens publics
- Tertre Remy : sport
- Cherel André : eau et bassins versants
- Lefeuvre Daniel : énergie
- Besnard Daniel : jeunesse
- Presse Fabienne : finances

2

Finance :

- Débat d'orientation budgétaire

Le maire informe le conseil que les communes de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter un document d'orientation budgétaire 2 mois avant l'adoption du budget.

Le document d'orientation budgétaire présenté propose les éléments suivants :

La capacité d'autofinancement de la commune :

	Dépenses	Recettes	Remboursement capital	CAF nette
2010	6 494 677	8 879 623	713 791	1 671 153

80 pour

2011	7 184 554	10 247 687	756 396	2 306 736
2012	7 872 993	11 220 700	767 948	2 579 757
2013	7 360 114	10 178 963	596 972	2 221 877
2014	8 680 398	11 609 718	681 194	2 248 125

La capacité de la commune nouvelle à financer de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt est ainsi évaluée à 2 300 000 €.

L'endettement :

Au 1^{er} janvier 2016, la dette cumulée des 7 communes et de la communauté de communes s'élève à 13 317 604,45 €.

Le ratio encours de dettes / caf brute donne un résultat de 4,5. Cela signifie qu'il faudrait 4,5 années à la commune pour liquider sa dette si elle n'investissait plus. Il convient d'être attentif si ce ratio est supérieur à 7.

Investissements :

Pour 2016, les projets de dépenses d'investissement s'élèvent à 7 050 550 € financés par 4 315 250 € de recettes soit une différence de 2 735 300€ devant être financés.

Le conseil valide le document d'orientation budgétaire.

- Nomination des membres de la commission des impôts :

Titulaires : Aignel Jean Yves, Avenel Josiane, Becker Patrick, Chapin Bernard, Cherel André, Collet Nicole, Daboudet Gérard, Lefeuvre Daniel, Louail Urvoy Annie, Olivrot Jean Paul, Poidevin Chantal, Presse Fabienne, Recourse Yvon, Rocaboy Roselyne

Suppléants : Cheriaux Alain, Chevalier Pascal, Coupé Christian, de Leusse Pierre, Grippaudo Marie, Harnois Christophe, Hingant Arlette, Kerdraon Ronan, Le Cerf Jean, Letondeur Martine, Rault Delphine, Rouillé Sylvie, Simard Yveline

Titulaires résidents hors de la commune : Desnos Gérard, Poilvert Alain

Suppléants résidents hors de la commune : Badoual Alain, Lemoignic Noël

80 pour

- Contrat de territoire Conseil départemental / commune :

pouvoir au maire pour signer le contrat. Les projets retenus sont les suivants :

Aménagement du bourg de Saint Gouëno – 100 000 €

Aménagement bourg Saint Gilles – 50 000 €

Plateau sportif Le Gouray – 100 000 €

Salle de sport Plessala – 200 000 €

Salle de sport Collinée – 200 000 €

Maison de la petite enfance – 100 000 €

80 pour

Réserve pour revoyure - 244 222 €

3

Ressources humaines :

- **Le régime indemnitaire des agents de la commune**

Le conseil adopte la mise en place d'un régime indemnitaire basé sur :

- Une prime de fonctions : Elément fixe versé automatiquement dont le montant varie selon le niveau de fonctions de l'emploi occupé par l'agent. Le niveau de fonctions et le montant fixe annuel correspondant sont déterminés en fonction des critères d'encadrement, de technicité et de contraintes particulières liées au poste.

- Une indemnité annuelle : Le régime indemnitaire sera constitué d'une partie indemnité annuelle qui sera attribuée aux agents ne disposant pas de prime de fin d'année au titre de l'article 111 de la loi n° 84-53 de 1984. Cette indemnité comportera une part fixe versée à tous les agents et une part variable attribuée au regard de la manière de servir et de la valeur professionnelle.

- Eventuellement, une indemnité différentielle : Selon le montant de la prime de fonctions attribué, elle peut être versée à certains agents afin de garantir à titre individuel une situation antérieure plus favorable. Cette indemnité étant individuelle et non liée au poste occupé, elle disparaît au départ de l'agent ou sous l'effet de l'augmentation de la prime de fonctions.

- Eventuellement une indemnité annuelle compensatoire : Conformément à l'article Article L2113-5 et l'article L5111-7 CGCT les primes de fin d'année au titre de l'article 111 de la loi n° 84-53 de 1984 seront maintenues. Cette indemnité étant individuelle et non liée au poste occupé, elle disparaît au départ de l'agent.

Si le montant de l'indemnité annuelle instauré par l'assemblée délibérante est plus avantageux que la prime de fin d'année au titre de l'article 111 de la loi n° 84-53 de 1984, l'« indemnité annuelle compensatoire » viendra compenser le différentiel.

L'enveloppe indemnitaire 2016 est fixée à 384 410,00 €.

- **La participation employeur à l'assurance maintien de salaire**

Le conseil adopte la mise en place d'une participation de la Commune nouvelle à la protection sociale complémentaire (maintien garantie de salaire) : 1 €/mois/dixième de DHS

- **La création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène et de sécurité**

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1^{er} janvier 2016 (commune = 93 agents, C.C.A.S. = 116 agents) le conseil valide la création d'un Comité technique et d'un comité d'hygiène et de sécurité commun compétent pour les agents de la commune de Le mené et du C.C.A.S. lors d'élections professionnelles organisées au cours de l'année 2016.

79 pour
1 abstention

79 pour
1 abstention

79 pour
1 abstention

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Modification du tableau des effectifs</u> Création d'un emploi permanent à temps non-complet (21/35ème) d'agent social pour assurer la fonction d'agent d'entretien, cet emploi pouvant être occupé par un agent social de 2ème classe (intégration d'un agent contractuel) Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine pour assurer les fonctions de coordination des médiathèques, cet emploi pouvant être occupé par un agent du patrimoine de 2ème classe (intégration d'un agent contractuel) Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique pour assurer les fonctions d'ASEM, cet emploi pouvant être occupé par un adjoint technique de 2ème classe (intégration d'un agent contractuel). Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur pour assurer les fonctions de coordination comptable (réussite au concours d'un agent en service) 	80 pour
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mise à disposition de personnel commune / CCAS</u> Le conseil municipal valide les conventions de mises à disposition de personnel entre le CCAS et la commune. 	80 pour
4	<p><u>Environnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nomination des délégués au SMAP : CHEREL André, BERTRAND David, OLIVROT Jean Paul, AIGNEL Jean Yves. - Nomination d'un délégué au SAGE Rance : CHEREL André 	80 pour
5	<p><u>Développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de réhabilitation énergétique de l'école de Collinée : validation du devis de la société Graine d'Habitat d'un montant de 3 600 € HT pour réaliser un diagnostic du bâtiment public identifié comme étant le plus énergivore de la commune. 	80 pour
6	<p><u>Communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal : information du conseil sur la mise en place d'un bulletin municipal qui sera diffusé tous les 2 mois. Un élu correspondant est prévu pour chaque commune : Collinée : Marie Grippaudo Langourla : Wittamor Philip Le Gouray : Bernard Chapin Plessala : Roselyne Rocaboy Saint Gilles : Fabienne Presse Saint Gouëno : Patrick Becker 	Information

Saint Jacut : Martine Letondeur

7

Equipements :

- Marché d'approvisionnement de la station service du Gouray : pouvoir donné au président pour organiser un accord cadre sur la base minimum de 240 000 litres de gasoil et 40 000 litres de SP95 par an. 80 pour
- Travaux d'adaptation du télé centre de Saint Jacut : devis validés pour un montant de 20 953,60 € HT 80 pour
- Vente de pavillons : pouvoir au président pour engager la vente de trois pavillons : 80 pour
 - Mr et Mme Hamayon - 5 allée petit gage à Plessala – 81 000 €
 - Mr et Mme Tiréan - 5 rue verte - Collinée – 80 600 €
 - Mr Tertre - Mme Hiolle – Rue des roseaux - Saint Jacut – 71 200 €

8

Projets et réalisations en cours : information

- Halle sportive et espace récréatif du Gouray : présentation du projet engagé en 2015 par la commune de Le Gouray Information
- Aménagement de centres bourgs de Saint Gouëno : présentation du projet, adoption du plan de financement, pouvoir au Maire pour solliciter les subventions. 80 pour

9

Questions diverses

- Le conseil valide le projet d'avenant Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte signée avec le ministère du développement durable. 80 pour
- Etude de revitalisation des centres bourgs : le conseil municipal valide l'attribution du marché. 80 pour
- Le conseil valide le plan de financement de la salle de sport de Plessala et donne pouvoir au maire pour solliciter les subventions. 80 pour
- Motion de soutien aux agriculteurs : le conseil municipal adopte une motion de soutien aux agriculteurs 80 pour

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leur exploitation. Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs

et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent, les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

